

En conformité à l'article 99(2) du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer un document d'ensemble en réponse au présent rapport.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages se rapportant à la question à l'étude (fascicules n<sup>OS</sup> 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58 du Comité permanent des pêches et des forêts et fascicules n<sup>OS</sup> 6 et 7 du Comité permanent de l'environnement et des forêts, qui comprend le présent rapport) est déposé.

Respectueusement soumis,  
Le président,

LORNE GREENAWAY